

Cartes d'étudiant multi-services

Cartes multi-services pour les étudiants du campus de Saint-Étienne

Cartes multi-services pour les étudiants du campus de Saint-Étienne

Suite à un partenariat avec l'Université de Lyon (UdL), les étudiants (ICM, Masters, Doctorants, ...) situés sur la campus de Saint-Étienne bénéficient depuis cette année d'un carte étudiant officielle.

Ces cartes multi-services donnent accès :

- aux services **IZLY**, un système de paiement accessible dans les lieux de restauration des CROUS, gérant d'autres services et prestations des CROUS (photocopies, distributeurs automatiques, laveries, sites de commande en ligne du CROUS ou d'autres établissements de l'Enseignement Supérieur (bientôt, S-money permettra de payer dans de nombreuses enseignes partenaires). Un mail d'activation est envoyé automatiquement à chaque porteur de carte. cf. <http://www.izly.fr/>
- aux bâtiments et salles de cours de Saint-Étienne et Gardanne (sauf pour les doctorants).
- aux bibliothèques universitaires du réseau **BRISE** via un code barre bibliothèque à faire activer au SCIDEM
- aux copieurs multi-fonctions de l'école après avoir saisi une première fois son code PUK récupéré via [le portail](#) (Onglet Mes Information).
- aux services de sports **SUAPS**



POUR LES ELEVES :

La carte vous est remise dans un étui avec une corde. Elle doit impérativement être portée visiblement dans les locaux de l'école



POUR LES DOCTORANTS :

Ces cartes d'étudiants sont également remises aux doctorants situés sur le campus de Saint-Étienne. Pour des raisons de sécurité, elles ne donnent aucun droits d'accès aux locaux de l'école.



L'accès aux locaux se fait à l'aide d'une carte anonymisée, à ne pas conserver avec la carte d'étudiant. C'est cette dernière carte qui doit être portée de façon apparente dans les locaux

Cartes multi-services pour les étudiants du campus Georges Charpak Provence

Cartes multi-services pour les étudiants du campus Georges Charpak Provence

Suite à un partenariat avec Aix Marseille Université (AMU), les étudiants (ISMIN, Masters, Doctorants, ...) situés sur le campus Georges Charpak Provence bénéficient depuis cette année d'un carte étudiant officielle.

Ces cartes multi-services donnent accès :

- aux services **IZLY**, un système de paiement accessible dans les lieux de restauration des CROUS, gérant d'autres services et prestations des CROUS (photocopies, distributeurs automatiques, laveries, sites de commande en ligne du CROUS ou d'autres établissements de l'Enseignement Supérieur (bientôt, S-money permettra de payer dans de nombreuses enseignes partenaires). Un mail d'activation est envoyé automatiquement à chaque porteur de carte. cf. <http://www.izly.fr/>
- aux copieurs multi-fonctions de l'école après avoir saisi une première fois son code PUK récupéré via [le portail](#) (Onglet Mes Information).
- aux services [Sports Aix-Marseille Université](#)



POUR LES ELEVES :

La carte vous est remise dans un étui avec une corde. Elle doit impérativement être portée visiblement dans les locaux de l'école. C'est Aix-Marseille Université qui imprime les cartes d'étudiant. Elles ne sont pas encore "liées" avec notre contrôle d'accès. Pour accéder aux locaux, vous devez vous munir de la carte "anonymisée" remise en début d'année.



POUR LES DOCTORANTS :

Ces cartes d'étudiants sont également remises aux doctorants situés sur le campus de Saint-Étienne. Pour des raisons de sécurité, elles ne donnent aucun droits d'accès aux locaux de l'école.

L'accès aux locaux se fait à l'aide d'une carte anonymisée, à ne pas conserver avec la carte d'étudiant. C'est cette dernière carte qui doit être portée de façon apparente dans les locaux

**Foire aux questions****Foire aux questions****Comment s'effectue la délivrance de la carte ?**

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/ressources/infos-pratiques/carte-multiservices/foire-aux-questions.html>

From:
<https://portail.emse.fr/dokuwiki/> - DOC

Permanent link:
<https://portail.emse.fr/dokuwiki/doku.php?id=eleves:cartesmultiservices&rev=1541780984>

Last update: **09/11/2018 17:29**

